



Mémoire d'Auschwitz ASBL
Rue aux Laines, 17 boîte 50 à 1000 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 512 79 98
www.auschwitz.be • info@auschwitz.be

Homosexuels et lesbiennes dans l'Europe nazie (Exposition)

Agnès Graceffa

ULB – Mémoire d'Auschwitz ASBL

Avril 2022

Sujet douloureux et longtemps occulté, la question du sort réservé aux homosexuels et lesbiennes dans l'Europe nazie fait pour la première fois en France l'objet d'une exposition à part entière. Celle-ci s'est tenue du 17 juin 2021 au 6 mars 2022 au Mémorial de la Shoah à Paris. Une programmation de conférences, performances artistiques et projections l'ont accompagnée tout au long de ces quelques mois.

Celles et ceux qui, intéressés, n'auraient pu s'y rendre peuvent en découvrir les textes et la plupart des documents présentés dans un petit catalogue, publié sous la direction de la commissaire de l'exposition, l'historienne Florence Tamagne.



Spécialiste reconnue de la question, Florence Tamagne avait été contactée par le Mémorial en mai 2020 pour initier le projet. Celui-ci répondait à une attente plurielle, exprimée de plus en plus clairement ces dernières années tant par la sphère institutionnelle, culturelle et scientifique que par les actrices et acteurs du monde associatif. Les conditions paraissaient désormais réunies pour la mener à bien dans le cadre de l'élargissement progressif des thématiques abordées par le Mémorial qui, au-delà de l'unique Shoah, inclut non seulement toute violence génocidaire, mais aussi et plus généralement les formes plurielles de l'intolérance envers des communautés ou minorités susceptibles d'y conduire.

L'Europe nazie n'est pas uniforme en matière de persécution homosexuelle, et c'est sur cette dichotomie originelle, légalement fondée, que s'ouvre cette exposition : le fameux article 175 du 15 mai 1871, extrait du code de loi pénal allemand, rend la « débauche contre nature » passible d'emprisonnement et de perte des droits civiques dans l'ensemble du Reich. Une législation similaire existe en Autriche, en Hongrie ou encore en Angleterre, contrairement à la Belgique ou à la France où les lois napoléoniennes qui décriminalisèrent l'homosexualité au début du XIX^e siècle se voient maintenues. Inchangé et peu usité jusqu'à la prise de pouvoir nazi, l'article 175 constitue le cadre légal des persécutions futures qui permet, à partir de 1933, l'exclusion, la criminalisation et l'emprisonnement des personnes homosexuelles, travesties ou transgenres.

Il est essentiel de rappeler ici l'ampleur d'un phénomène qui toucha environ 100 000 personnes et dont dix pour cent (entre 5 000 et 15 000, estime Florence Tamagne) subirent l'internement en camp de concentration. La difficulté de ce décompte réside dans la fréquente invisibilité de la persécution, car le motif de l'homosexualité n'est que rarement énoncé. S'il apparaît évident que beaucoup parmi les déporté.e.s dit.e.s « asociaux/asociales » ou « politiques » le furent en fait pour leur sexualité dite déviante ou débauchée, évaluer leur nombre réel s'avère presque impossible. Une autre question émerge alors à l'esprit du visiteur : si la France ou la Belgique ne connurent pas de criminalisation systématique de l'homosexualité, contrairement à l'Autriche ou à la Hongrie où même les lesbiennes sont passibles de prison, n'y a-t-il pas, pour autant, eu dans ces pays aussi des formes moins visibles de persécution ?

L'exposition se déploie en six thématiques successives. La première, intitulée « Homosexuels et lesbiennes dans les années 1920 », rappelle la dimension libertaire et créative de l'entre-deux-guerres à ce sujet. Berlin et Paris y apparaissent comme des lieux de tolérance où l'espoir d'une émancipation est véritablement permis. Même si, pour la majorité des homosexuel.le.s, la discrétion reste de mise, les revendications d'une minorité qui ose s'afficher publiquement, dans les milieux interlopes bien sûr, mais également chez les artistes et auprès d'une frange du milieu médical, semblent attester d'une véritable tolérance en marche. Le cas du sexologue Magnus Hirschfeld, exemplaire parmi les quelques parcours présentés ici, apparaît emblématique de ce mouvement commun à plusieurs capitales européennes.

Une parenthèse dorée que referme bien vite l'arrivée au pouvoir des nazis : c'est la leçon qu'illustre la seconde thématique, intitulée « Homosexualité et nazisme ». Celle-ci annonce immédiatement toute son ambiguïté. Le parti national-socialiste comprend en son sein des homosexuels notoires, et le culte du corps viril prôné par l'idéologie hitlérienne s'apparente parfois à une certaine forme d'homoérotisme. Pourtant, cette ambiguïté ne limite en rien la brutalité de la répression qui se met en place dès 1933 comme le montre de manière magistrale la photo du pillage et de l'autodafé auquel se voit aussitôt soumis l'Institut de sexologie berlinois (*Institut für Sexualwissenschaft*). Une nouvelle étape est franchie trois ans plus tard, avec la création d'un office central spécifiquement chargé de la répression de l'homosexualité qui radicalise encore la persécution.

Dénonciations, arrestations, incarcérations : c'est à cette réalité que s'attache alors la troisième thématique proposée ici sous le titre « Les Triangles roses et la déportation homosexuelle ». Échappant certes à l'extermination systématique au sein des camps, les condamnés pour homosexualité subissent stigmatisations, humiliations et mauvais traitements ainsi que des expérimentations médicales. Dispersés à travers les camps ou au contraire regroupés dans quelques baraquements, selon les cas, tous ne portent pas le fameux triangle rose, lequel ne s'impose par exemple à Sachsenhausen qu'à partir de 1938, et jamais pour les femmes lesbiennes, lesquelles sont répertoriées comme juives, politiques, asociales et/ou criminelles. Ce constat rend particulièrement touchante la mention marginale, sur une liste nominative de détenues de Ravensbüch, identifiant l'une d'elles comme lesbienne le 30 novembre 1940. Un simple morceau de papier qui recèle une haute valeur historique, en tant que preuve d'une persécution largement invisibilisée et dont les indices font cruellement défaut.

La thématique suivante interroge la pluralité des situations au sein de l'Europe nazie. Dans bien d'autres pays hors du Reich, de manière effective, les persécutions ont lieu. C'est le cas en Pologne ou en Tchéquie comme en témoignent les archives et photos présentées. Le pouvoir fasciste de Mussolini organise quant à lui des exils forcés de « pédérastes passifs » alors même que l'homosexualité n'est pas strictement pénalisée en Italie. La France présente quant à elle une situation très paradoxale : si le régime de Vichy met en place une nouvelle législation sur la majorité sexuelle (portée à 21 ans pour les relations homosexuelles, contre 13 ans pour les relations hétérosexuelles), elle ne semble pas avoir de véritables conséquences pénales. L'exposition présente au contraire des cas de persécutions en zone occupée et plus encore en Alsace, territoire rattaché au Reich. Mais l'homophobie n'est pas uniquement le fait des fascistes. Elle est aussi avérée chez certains résistants qui associent collaborateurs et homosexualité, à l'instar du surnom « la Gestapette » donné au ministre vichyssois Abel Bonnard. L'occasion de rappeler qu'en matière d'intolérance contre les homosexuel.le.s au XX^e siècle, le régime nazi n'a pas le monopole...

Cette réalité paradoxale explique en partie combien fut longue, délicate et complexe la reconnaissance des persécutions envers les homosexuels et lesbiennes. Le maintien de législations pénalisantes ou discriminantes durant de longues années, la réalité d'un regard culpabilisateur ou stigmatisant ont longtemps tué les témoignages et n'ont pas permis le recueil des mémoires avant le début des années 1970. La photo d'un Rudolf Brazda, déporté à Buchenwald comme triangle rose, et dont le témoignage date de 2008 seulement en prouve la difficulté. C'est sur cette « longue quête de reconnaissance » que revient la dernière thématique de l'exposition en proposant quelques repères historiographiques et médiatiques bienvenus. Elle se trouve admirablement complétée par le film documentaire qui clôt le parcours : réalisé expressément pour l'exposition, il offre au visiteur le croisement de témoignages de militants, comme Suzanne Robichon, d'historiens et militants comme Jean-Luc Schwab et de jeunes historiens comme Frédéric Stroh, spécialiste des archives judiciaires sur ces questions en Alsace-Moselle et en Allemagne.

Si l'exposition est modeste par sa taille, elle ne l'est pas dans son souci d'embrasser pleinement la complexité de la question et constitue une première étape significative et réussie dans la reconnaissance de ces persécutions sur le sol français. Sa réalisation, en pleine crise sanitaire, s'est avérée particulièrement ardue, notamment du fait de la fermeture de nombreux centres d'archives aux chercheurs. La présence de documents de nature et de provenance extrêmement variées, dont la plupart n'ont jamais été présentés en France, n'en est que plus remarquable. Certains proviennent de centres d'archives LGBT allemands, d'archives privées, d'autres d'archives nationales ou régionales allemandes, polonaises, italiennes, également des archives départementales du Bas-Rhin ou du Service historique de la Défense de Caen. La présentation de très nombreux parcours de vie humanise encore la visite, et le choix d'une scénographie épurée et digne paraît ici tout à fait pertinent. L'intérêt médiatique et le succès rencontré en termes de fréquentation confirment combien elle correspond à une attente du public et notamment de la jeunesse, ce dont on ne peut que se réjouir¹.

¹ Pour en savoir plus : <https://expo-homosexuels-lesbiennes.memorialdelashoah.org/>



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Depuis 2003, l'action de l'ASBL Mémoire d'Auschwitz s'inscrit dans le champ de l'Éducation permanente.

À travers des analyses et des études, l'objectif est de favoriser et de développer une prise de conscience et une connaissance critique de la Shoah, de la transmission de la mémoire et de l'ensemble des crimes de masse et génocides commis par des régimes autoritaires. Par ce biais, nous visons, entre autres, à contrer les discours antisémites, racistes et négationnistes.

Persuadés que la multiplicité des points de vue favorise l'esprit critique et renforce le débat d'idées indispensable à toute démocratie, nous publions également des analyses d'auteurs extérieurs à l'ASBL.